

CROIX DE SAUVAGES, petit-neveu des illustres savants de même nom, qui, en lui léguant des traditions de science, le laissaient ainsi avec un double héritage d'honneur qu'il devait conserver à sa famille.

Il venait à peine néanmoins de terminer ses études au Collège d'Alais avec une rare distinction, lorsque les cruelles nécessités de l'époque déterminèrent son père, qui voulait l'exempter du service militaire ¹, à le faire entrer le 20 décembre 1793, comme apprenti chez M. Gaude, imprimeur, à Nîmes. Il échangea bientôt cette profession illusoire contre la place d'*Adjudant aux convois militaires*, à laquelle il fut appelé le 15 août 1794. Mais des fièvres continues le forcèrent de donner sa démission au retour d'une escorte aux Pyrénées, et après le 9 *thermidor* il rentra au foyer domestique où il retrouvait son père, rendu aux siens, encore éplorés de sa détention de plusieurs mois en face du tribunal révolutionnaire.

Le calme rétabli, le jeune d'Hombres fut envoyé à Paris le 18 mars 1795, où sur la recommandation de M^{sr} de Beausset, dernier évêque d'Alais, il obtint un emploi dans le Ministère de la marine. Toutefois il suivit bientôt dans sa disgrâce son patron, M. Magnitot, chef des colonies, qui fut destitué, et il parut ne conserver d'autres regrets de sa place perdue, que les regrets d'un temps précieux *inutilement consumé*, disait-il, *à copier ou à formuler des actes*.

Il put alors se livrer sans réserve à ses études favorites

¹ Décret de la Convent. nation., 14 frim. an II.